

Édition de ZILII (Luigia), « Note sur la présente édition », L'Eugène, Jodelle (Étienne), p. 25-26

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-06603-3.p.0025

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

## NOTE SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

L'Eugène n'ayant pas eu d'édition du vivant de l'auteur, notre texte est celui qui paraît dans la première édition posthume des œuvres¹ de Jodelle, intitulée Les Œuvres et Meslanges Poëtiques, imprimée en 1574 par les soins de Charles de La Mothe, avec Privilege du Roy², et complétée d'un Errata dont nous avons tenu compte. Nous l'avons établi sur l'exemplaire de la BnF coté Rés. YE 450, qui a été numérisé.

Bien que trois rééditions différentes des Œuvres et Meslanges Poëtiques semblent souligner le succès de notre auteur au cours du xvre siècle, en réalité il n'y en a eu que deux : celle de Nicolas Chesneau et Mamert Patisson à Paris, en 1583, et celle de Benoît Rigaud³ à Lyon, en 1597. La prétendue édition Le Fizelier, de 1583, est en effet une édition partagée avec Chesneau-Patisson, mise en vente sous un nouveau frontispice enrichi de la marque⁴ du

<sup>1</sup> Pour les détails des différentes éditions, cf. notre Bibliographie, en fin de volume.

<sup>«</sup>Il est permis à Nicolas Chesneau Libraire juré en l'Université de Paris, imprimer ou faire imprimer, et exposer en vente en un ou plusieurs volumes, Les Œuvres Poëtiques d'Estienne Jodelle Parisien. Et sont deffenses faictes à tous autres Libraires ou Imprimeurs n'en vendre sinon de l'impression dudit Chesneau, ou de son consentement: Et ce jusques à six ans entiers et consecutifs apres la premiere impression que en sera faicte, à peine de confiscation, et d'amende, comme plus amplement il est porté és Lettres sur ce donnees à Paris le 24. Septembre 1574. // Signé, Par le Conseil, LE COINTE. // Ce volume a esté achevé d'imprimer le 6. jour de Novembre 1574».

<sup>3</sup> Puisque nous ne signalons pas les coquilles des rééditions, il nous revient de préciser que l'édition lyonnaise est la moins fiable, tout au moins pour le texte de L'Eugène, car elle fait sauter le vers numéroté 362 dans notre édition et fausse le vers numéroté 1759, en ajoutant, à la fin du vers, le mot ensemble.

<sup>4</sup> Alors que la marque de Chesneau-Parisson est *Concordia vis nescia vinci*, celle de Le Fizelier est *Omnis scriptura divinitus inspirata*.

26 L'EUGÈNE

libraire-juré Le Fizelier<sup>1</sup>, mais avec le *Privilege* de l'édition Chesneau-Patisson<sup>2</sup>, et les mêmes erreurs de numérotation (feuillet 13 numéroté 19 et dernier feuillet numéroté 194 au lieu de 198).

Dans la présentation de notre texte, nous avons cru bon de suivre la tradition éditoriale de la comédie, qui ne sépare pas le prologue du texte dans la numérotation des vers, bien que le choix que Jodelle a fait — la variété des mètres — différencie rythmiquement les deux parties. Rappelons toutefois que, dès 1555, J. Peletier du Mans sanctionnait cette fusion dans son *Art Poétique*<sup>3</sup>.

Les notes renvoient aux éditions signalées dans la bibliographie. Ont été indiqués le nom de l'auteur, le début du titre et la page.

Les variantes, rejetées en fin de volume, enregistrent toutes les modifications apportées à l'édition de 1574 : celles que nous avons introduites sur notre édition de référence (désignée par la lettre A) et celles qui paraissent dans les autres éditions du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, désignées par les lettres B (1583 Chesneau-Patisson), C (1583 Le Fizelier) et D (1597 Rigaud), même lorsqu'il s'agit de simples variations orthographiques. Seule la distinction que nous avons introduite entre *i* et j n'a pas été signalée.

Les astérisques dans le texte renvoient au Glossaire.

La foliotation de l'édition de 1574 est indiquée entre crochets.

<sup>1</sup> Cf. Ph. Renouard, Imprimeurs parisiens, Libraires, Fondeurs de caractères et Correcteurs d'Imprimerie, Paris, Claudin, 1898, p. 239.

<sup>«</sup>Il est permis à Nicolas Chesneau Libraire juré en l'Université de Paris, imprimer, et exposer en vente en un ou plusieurs volumes, Les Œuvres Poëtiques d'Estienne Jodelle Parisien. Et sont deffenses faites à tous autres Libraires ou Imprimeurs, n'en vendre sinon de l'impression dudict Chesneau, ou de son consentement : Et ce jusques à six ans entiers et consecutifs apres la premiere impression que en sera faicte, à peine de confiscation, et d'amende, comme plus amplement il est porté és Lettres sur ce donnees à Paris le 24. Septembre 1574. Signé, Par le Conseil, Le Cointe».

<sup>3</sup> *Cf.* note 1, p.14.

<sup>4</sup> Nous avons cru bon d'enregistrer les variantes de l'édition partagée de 1583 sous les lettres B et C, désignant les deux différents libraires qui l'ont mise en vente, pour permettre de vérifier, dans les détails, la parfaite superposition des deux textes.